



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement par conférence téléphonique, le 20 décembre 2021 à 18 heures 55, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-029 et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 18 heures 55 minutes.

### 2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2021-12-291 Il est proposé par** monsieur Michel Lesage  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022
5. Dépôt – Projet de Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

### 4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Monsieur le conseiller Michael Sudlow donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 5. DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Monsieur le conseiller Michael Sudlow a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Claudette Dupras et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2021-12-292** Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 18 heures 59 minutes.

\_\_\_\_\_  
David Lépine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*